



SAGE du bassin versant de l'Allan
Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
Saône-et-Doubs

**Synthèse du diagnostic socio-économique et du
scénario tendancier**

Septembre 2014

SOMMAIRE

Introduction	3
Rappel des enjeux et objectifs du SAGE	6
ÉVOLUTION DES USAGES ET DES PRESSIONS.....	7
Diagnostic socio-economique	7
Alimentation en Eau Potable (AEP)	9
Assainissement	11
agriculture et utilisation non agricole des produits phytosanitaires	13
Activités Industrielles	16
Tourisme et activités de loisirs liées à l'eau	18
Caractérisation des usages de l'Eau	19
ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	21
Impact du changement climatique.....	21
État morphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	22
Zones humides.....	24
Risque inondation	25
Qualité et ressource en eau	26
CARTE DE SYNTHÈSE	27
SATISFACTION DES OBJECTIFS DU SAGE	28
Conclusion	29

Rappel de la procédure d'élaboration du SAGE

La loi sur l'eau de 1992 établit que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres, sont d'intérêt général.

Cette même loi a institué les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), établis à l'échelle des grands bassins, ici Rhône-Méditerranée. Le SDAGE donne les orientations fondamentales à suivre pour une gestion intégrée et équilibrée de l'eau entre les usages et la protection de l'environnement. Le SDAGE est par ailleurs le plan de gestion permettant de répondre aux objectifs que fixe la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est l'outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est la déclinaison locale du SDAGE et dans certains domaines, peut permettre de viser des objectifs plus ambitieux.

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux réunis (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

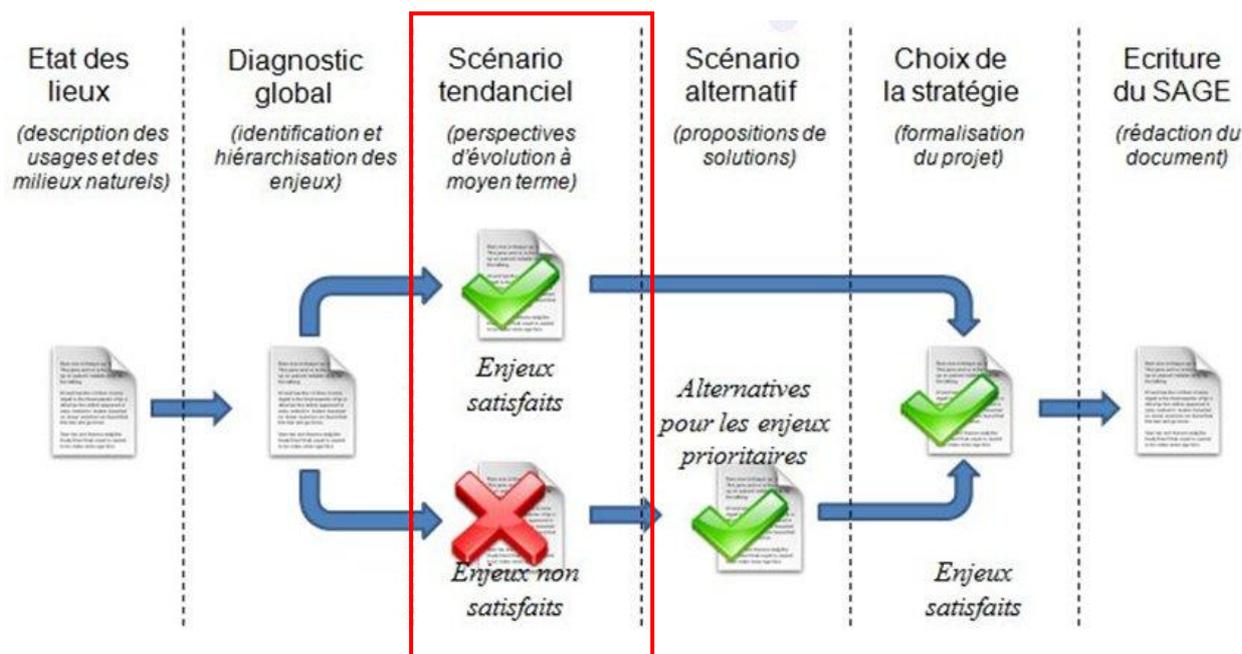


Figure 1: Les étapes d'élaboration d'un SAGE

Objectifs et limites de l'élaboration de l'étude

Ce document expose les éléments synthétiques du diagnostic socio-économique et du scénario tendanciel du SAGE Allan.

Le **bilan socio-économique** consiste à proposer dans un premier temps une description des principales composantes sociales et économiques du territoire du SAGE. L'objectif est de fournir des éléments d'éclairage sur la situation économique de ce territoire et de décrire les principales activités présentes, celles liées aux ressources en eau et aux milieux aquatiques en particulier. Cette analyse complète l'état initial validé en juillet 2013 et participe à l'élaboration des scénarios tendanciel en décrivant le contexte général dans lequel ces scénarios sont inscrits.

L'élaboration du scénario tendanciel doit permettre de définir les principales tendances d'évolution des activités et usages de l'eau et de leurs impacts sur les milieux naturels à moyen terme, dans un scénario ne prenant pas en compte le projet de SAGE, autrement dit en l'absence de mesures supplémentaires à celles déjà en projet ou en cours de réalisation.

Ainsi, **les tendances d'évolution** des activités et usages du bassin de l'Allan sont définies sur la base de :

- La prolongation des évolutions récentes,
- La prise en compte de la réglementation actuelle et des documents de planification existants,
- Les éléments de contexte et d'appréciation recueillis lors d'entretiens auprès des acteurs des filières économiques et des services gestionnaires de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Il s'agit d'évaluer, au regard des actions et réglementations en cours et de l'évolution prévisible des usages, de la ressource et des milieux, si les enjeux et objectifs du SAGE seront satisfaits ou non à moyen terme. Les objectifs non satisfaits devront faire l'objet de scénarios alternatifs dans la phase suivante d'élaboration du SAGE.

Cet exercice d'évaluation prospective comporte des limites. S'il est en effet possible de déterminer des évolutions à 2 ou 5 ans, il est plus difficile d'avoir des visions prospectives à 10 ans. Au-delà de 5 ans, les résultats sont nettement moins fiables.

Par ailleurs, la quantification des évolutions est difficile (pas de modélisation), une qualification est alors donnée à dire d'experts.

Entretiens avec les acteurs

La consultation des acteurs du SAGE est importante car elle permet :

- La prise en compte de contextes particuliers et des évolutions qui en découlent que seuls les acteurs locaux connaissent,
- La construction et l'appropriation d'une vision commune de l'évolution de la gestion de la ressource en eau.

L'organisation des entretiens a été axée sur la rencontre des différents acteurs de l'eau suivant l'organisation de la Commission Locale de l'Eau, à savoir :

- Le collège État,
- Le collège des usagers,
- Le collège des collectivités.

Une vingtaine d'entretiens ont pu être menés entre les mois de janvier et mars 2014.

La liste des personnes et structures rencontrées pour les entretiens est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 1: Liste des personnes et structures rencontrées pour les entretiens

Collège	Structure / fonction	Nombre de personnes participantes	Répartition
/	Présidente de la CLE	1	/
État	Agence de l'eau	1	22%
	Direction Départementale des Territoires 90	2	
	DREAL Franche-Comté	1	
	Voies Navigables de France	1	
Usagers	Union Régionales des Intérêts Aquatiques et Piscicoles	1	39%
	France Nature Environnement	1	
	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	1	
	Chambre de Commerce et d'Industrie 25	1	
	Chambre de Commerce et d'Industrie régionale	1	
	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	1	
	Chambre d'agriculture interrégionale 25-90 et Chambre d'agriculture 70	1	
	Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort	1	
	Agence de Développement et d'Urbanisme	1	
Collectivités	Syndicat des eaux de Giromagny	1	39%
	CAB (Communauté d'Agglomération de Belfort)	2	
	Conseil Général du Territoire de Belfort	2	
	Conseil régional Franche-Comté	3	
	Communauté de commune Sud Territoire de Belfort	1	
Total de participants		24	

La construction des futurs scénarios (« mesures/actions » élaborées en phase de scénarios alternatifs) a pour objectif de proposer des solutions aux enjeux ainsi identifiés.

La structuration des enjeux/objectifs/mesures est donnée comme suit :

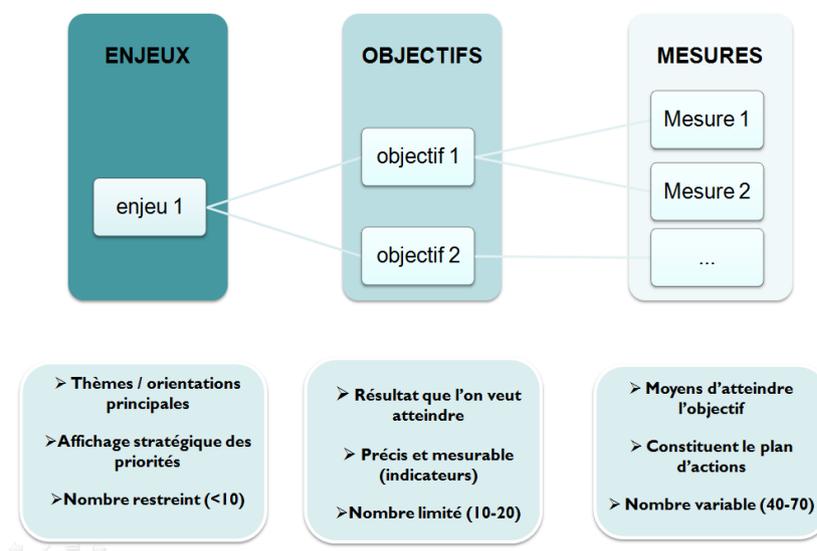


Figure 2: Hiérarchisation des enjeux/objectifs/mesures

5 enjeux et 14 objectifs sont identifiés sur le périmètre du SAGE Allan, listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Enjeux et objectifs du SAGE Allan

Enjeux	Objectifs
Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE	1 Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
	2 Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux
	3 Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau
Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	4 Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau
	5 Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques
	6 Faire coïncider durablement besoins et ressources
Améliorer la qualité de l'eau	7 Réduire les pollutions diffuses
	8 Réduire les pollutions ponctuelles
	9 Améliorer les connaissances et identifier les pollutions
Prévenir et gérer les risques d'inondation	10 Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation
	11 Réduire les effets de l'aléa sur le territoire
	12 Améliorer la gestion du risque inondation
Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides	13 Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité
	14 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

ÉVOLUTION DES USAGES ET DES PRESSIONS

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

État initial / Évolutions récentes

- La population totale du SAGE est de 229 520 habitants en 2010 et comprend 3 villes de plus de 10 000 habitants : Héricourt (10 349 habitants), Montbéliard (24 536 habitants) et Belfort (50 078 habitants)
- Cette population a augmenté de 5 360 habitants entre 1999 et 2010
- Une augmentation globale des emplois sur le périmètre du SAGE, soit 4 068 emplois en plus que 1999
- Une présence dominante du secteur tertiaire, en particulier les commerces, services et transports tant en termes d'emplois, que d'établissements, avec la création de nombreux établissements en 2012
- Un secteur industriel fortement présent

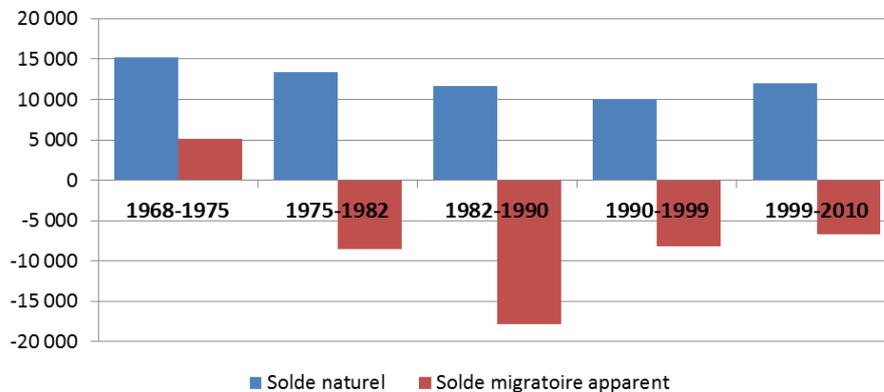


Figure 3: Évolution des soldes naturel et migratoire apparent en nombre de personnes (Source : INSEE)

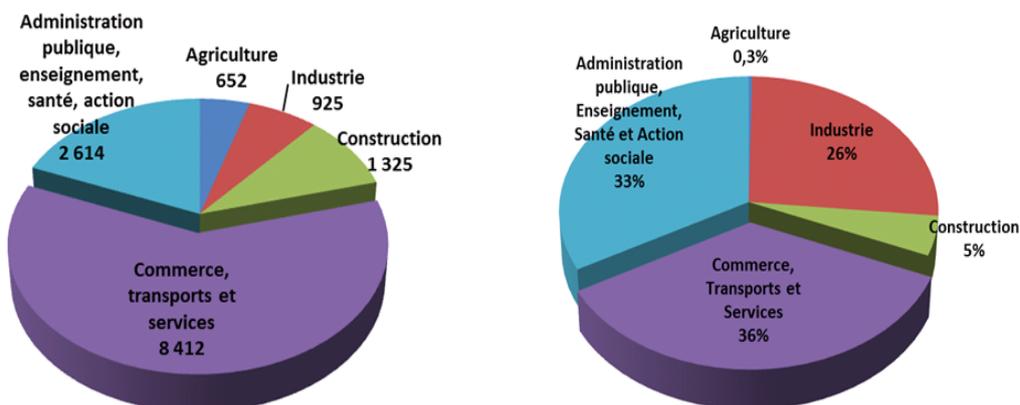


Figure 4: Nombre d'établissements actifs par domaine d'activités en 2011 (à gauche) et répartition des emplois par secteurs d'activités (à droite) (Source: INSEE)

Évolutions et conséquences prévisibles sur le SAGE, l'eau et les milieux aquatiques

Les activités industrielles

Les entreprises industrielles emploient un grand nombre de personnes.

Majoritairement liées à la fabrication de matériels de transport, ces industries utilisent l'eau en grande quantité (mais restituée à 99 %), d'où leur présence marquée le long des cours d'eau.

Les activités agricoles

Les activités agricoles sont minoritaires sur le territoire du SAGE en termes d'emplois, ne représentant que 0,3 % des emplois salariés du territoire pour 5 % des établissements.

Majoritairement tournées vers la polyculture – polyélevage, l'utilisation de l'eau correspond majoritairement à l'alimentation du bétail, le lavage des installations.

Les activités touristiques

Les activités de pleine nature sont le principal attrait touristique de la région. Les activités nautiques très prisées demandent une vigilance particulière par rapport à la qualité des eaux et nécessitent une quantité « *minimale* ». Au-delà de ces activités la présence de touristes augmente les besoins en eau via les besoins domestiques.

Forces

- Une croissance de la population depuis 1999 due au solde naturel positif et croissant depuis 1999
- Une diminution du solde migratoire avec un ralentissement des départs en dehors du territoire
- Une population équilibrée en termes d'âge, avec une présence marquée de jeunes

Faiblesses

- Les deux pôles principaux, Belfort et Montbéliard, voient leur population diminuer légèrement, au profit de communes rurales
- Un taux migratoire qui reste négatif
- Un taux de chômage relativement élevé par rapport à la moyenne française et en hausse par rapport à 1999
- Un taux de chômage élevé dans les deux agglomérations de Belfort et Montbéliard (18%)

État initial / Évolutions récentes

- 22 Unités de Gestion et d'Exploitation (UGE) dédiées à l'eau potable sur le territoire du SAGE
- 70% de la population du SAGE desservie par 2 UGE (la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (PMA)) qui représentent un total de 184 000 habitants
- Sur la période 2002-2007, les prélèvements en eau potable affichent une légère tendance à la baisse
- Sur cette même période, 47% de l'eau potable a été prélevée dans les alluvions de la Savoureuse
- Le rendement moyen des réseaux en 2009 est de 69,2 % sur le périmètre du SAGE (76 % pour la France)
- Une qualité bactériologique bonne ; pas de problème de qualité relevé sur les nitrates sauf à Fosse-magne (plus 25 mg/l) ; pas de dépassements des valeurs de 0.1 µg/l en eaux distribuées pour les pesticides mais des détections (problèmes sur eaux brutes pour St Dizier et Beaumettes)
- La sécurisation de l'AEP est faible sur certains secteurs : PMA ne possède qu'une seule ressource. La CAB est fortement dépendante de l'alimentation en eau de PMA
- Plusieurs solutions de sécurisation ont été ou sont à l'étude : la réserve de Champagny, la ressource potentielle « karst Doubs », la mobilisation d'anciennes ressources et différentes prospections hydrogéologiques dans la ressource du Jurassique dans le Sundgau par la CCBB (Communautés de communes du bassin de la Bourbeuse) et à Faverois, dans la vallée de la Madeleine et à Blamont.



Carte 1 : Unités de Gestion des Eaux (Source: Etat initial du SAGE, juillet 2013)

Principaux programmes et réglementation en cours

- La Directive Cadre sur l'Eau impose d'atteindre le bon état des eaux en 2015, avec dérogations possibles en 2021 ou 2027
- Le SDAGE 2010-2015 oriente les actions de protection prioritairement sur les captages Grenelle et identifie les alluvions du bassin de l'Allan (dont Savoureuse) comme nécessitant des actions relatives à l'équilibre quantitatif en demandant que soit réalisé un plan d'aménagement de gestion de la ressource en eau (PGRE) dans le cadre du SAGE
- La loi Grenelle 2 impose la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement avant fin 2013. Les collectivités sont incitées à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux et d'engager un programme pluriannuel en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource)
- Le code de la santé publique et les périmètres de protection de captages: les eaux destinées à la consommation humaine doivent être conformes aux limites de qualité définies par ce code. La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage est l'un des principaux outils. Ils ont pour première vocation de protéger la ressource contre les pollutions ponctuelles
- Captages Grenelle ou prioritaires SDAGE : L'article 27 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement vise à reconquérir la qualité de l'eau sur les captages dégradés par les pollutions diffuses ; 6 captages sont concernés sur le bassin de l'Allan : Source de la Baumette (à Issans), Captage de Fousse-magne (Fousse-magne), Puits de Grandvillars (Grandvillars), Puis de Morvillars (Morvillars), Source du val (Saint-Dizier-l'Evêque) et Sermamagny

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Maintien des besoins en eau potable, voire diminution (augmentation de la population compensée par des comportements plus économes en eau et l'amélioration des réseaux de distribution)
- Poursuite des travaux de sécurisation de l'AEP (interconnexions, recherche de nouvelles ressources, etc.)
- Prélèvements majeurs actuels et futurs pour l'AEP en dehors du périmètre du SAGE (prise d'eau de Mathay dans le Doubs)
- Vulnérabilité de l'approvisionnement en eau toute l'année pour l'ensemble des agglomérations sur le périmètre du SAGE
- Absence de mutualisation des moyens à l'échelle du bassin entre les différents acteurs
- Stabilisation, voire diminution des pollutions du fait des programmes en cours (pas de baisse significative à attendre) ; Des améliorations attendues vis-à-vis du paramètre pesticides pour les eaux distribuées
- Protection des captages (pollutions ponctuelles) se poursuivant (procédure santé publique arrivant à terme), des actions à poursuivre pour les captages prioritaires Grenelle/SDAGE (pollutions diffuses)

État initial / Évolutions récentes

Assainissement collectif

- En 2003, 44 stations de traitement sont recensées (16 stations <1000 EH (Equivalent Habitants) et 4 stations entre 15 000 et 110 000 EH)
- Entre 2009 et 2012, tendance à la baisse des rendements DCO, DBO et MES
- 9 STEP avaient fait l'objet de non-conformité entre 2010 et 2013
- Efforts importants à fournir pour faire face à la vétusté des réseaux d'assainissement

Assainissement autonome

- 102 communes sont identifiées en assainissement non collectif
- Les SPANC en activités sont notamment recensés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, de la Communauté de Commune du Sud Territoire, de la Communauté de Commune du Pays Sous Vosgien et de la Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse

Principaux programmes et réglementation en cours

Assainissement collectif

- Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) : Pour les stations de plus de 2 000 EH, des normes de rejets et une date de mise en œuvre sont fixés selon la taille de l'agglomération et la zone dans laquelle elle se trouve. La DERU impose également de collecter et traiter les eaux usées jusqu'aux fortes pluies et en situations pluvieuses non exceptionnelles
- Le SDAGE 2010-2015 préconise que les collectivités responsables de l'assainissement élaborent un schéma directeur d'assainissement au plus tard à fin 2015 et précise que toutes les agglomérations de plus de 10 000 EH doivent disposer d'une surveillance des réseaux

Assainissement autonome

- La loi sur l'eau de 1992 avait confié aux communes la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif et la création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) ; la Loi sur l'Eau du 31 décembre 2006 impose aux propriétaires d'habitations non raccordées un entretien régulier de leurs installations. Un diagnostic des installations existantes, ainsi qu'un contrôle de la conception et de l'exécution des installations de moins de 8 ans devaient être réalisés par la commune avant fin 2012
- Le SDAGE 2010-2015 promeut le renforcement de la politique d'assainissement pour les communes avec la mise en place ou la révision périodique de schéma directeur d'assainissement

Assainissement collectif

Unités de traitement :

- Légère augmentation des charges entrantes liée à l'augmentation de la population
- Amélioration générale du fonctionnement des STEP (projet de réhabilitation, création de nouvelles STEP); stations de plus de 2000 EH et nouvelles stations d'épuration conformes aux objectifs de la DCE
- Maîtrise d'ouvrage existante ou nouvelle avec programme de travaux pour la plupart des systèmes d'assainissement présentant des défaillances : résorption à long terme des dysfonctionnements du périmètre du SAGE à attendre
- Lente diminution des rejets de nutriments (matières azotées, phosphorées et matières organiques)

Réseaux de collecte :

- Peu d'amélioration du fonctionnement notamment en temps de pluie et de la surveillance des réseaux (hors CAB et PMA qui ont déjà des programmes en cours)

Assainissement autonome

- Part négligeable de l'assainissement autonome dans les rejets globaux
- Légère baisse du nombre d'installations d'assainissement autonome
- Lente amélioration de la conformité des installations, mises aux normes par ordre de priorité
- Réduction progressive des fuites les plus impactantes (matières azotées, phosphorées et organiques)

État initial / Évolutions récentes

- Place importante de la forêt et des milieux semi-naturels sur le périmètre du SAGE (43 % du périmètre)
- Depuis 2000, baisse du nombre d'exploitations et agrandissement
- L'élevage bovin occupe une place prédominante sur le SAGE notamment pour l'élevage laitier
- Depuis 2000, les effectifs d'animaux sont globalement en baisse
- Progression des céréales sur le territoire depuis 2000

Tableau 3: Évolution de la surface agricole sur le périmètre du SAGE (RGA – AGRESTE)

	Surface agricole utilisée (SAU)	Terres Labourables				Surfaces toujours en herbe
		Dont céréales	Dont Blé tendre	Dont Maïs (grain et semence)	Dont maïs (fourrage)	
Surface en 2010 (ha)	28 938	8 802	4 004	3 091	3 753	15 123
Part dans la SAU	100%	30 %	14 %	11 %	13	40 %
Évolution 2000-2010	-2,7 %	+8 %	+15 %	+16 %	- 5 %	- 3 %

Principaux programmes et réglementation en cours

Politique Agricole Commune (PAC) :

- Aides PAC du 1^{er} pilier : légère baisse du budget global de la PAC, nouveaux paiements vert, conditionnalité de la PAC, aides à la production sous forme de Droits à Paiement de Base (DPB) découplés de la production, convergence des aides au niveau national
- Aides PAC du 2^{ème} pilier : Nouvelles Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) à venir, MAET biodiversité sur le SAGE, modification de l'éligibilité à l'ICHN (Indemnités Compensatoire des Handicaps Naturels), soutien à l'agriculture biologique.

Qualité de l'eau

- Directive Cadre sur l'Eau
- Règlement Sanitaire Départemental pour les exploitations hors ICPE
- Périmètres de protection des captages avec servitudes agricoles
- Captages prioritaires Grenelle / SDAGE
- Contrat de Rivière Allaine
- Natura 2000 qui contient également un enjeu qualité de l'eau
- Conditionnalité de la PAC
- Réglementation ICPE relative aux élevages
- Plan Ecophyto : réduction, si possible, de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires, renforcement de la formation des différents acteurs de la filière (vente, utilisation, conseil)
- Le SDAGE encourage la réduction de leur utilisation ainsi que l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement moins consommatrices en intrants (désherbage mécanique, agriculture biologique, lutte biologique, etc.)

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Diminution du nombre d'exploitations et agrandissement des exploitations existantes
- Maintien des activités d'élevage
- Augmentation de l'agriculture de proximité (circuit court), mais reste marginale
- Stabilité des surfaces en herbe
- Amélioration significative des pratiques agricoles sur les captages AEP (due essentiellement aux périmètres de protection et aux MAE) mais limitée sur les autres territoires
- Stabilisation des activités sylvicoles
- Maintien voire légère baisse des activités liées à la pisciculture
- Pas d'amélioration significative attendue sur la qualité des masses d'eau

État initial / Évolutions récentes

- Principales utilisations non agricoles : collectivités, particuliers, gestionnaires de réseaux routiers et ferrés ; pas de quantification de cette pression
- Application de ces substances sur des zones propices aux transferts par ruissellement. Surdosage par les particuliers
- Initiatives communales diverses visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (plans de désherbage, démarche zéro phytosanitaires, plans de gestion différenciée, etc.) : Belfort, Morvillars, Grandvillars, Bavilliers, Delle, Joncherey.
- Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des routes départementales du Territoire de Belfort et de Haute-Saône

Principaux programmes et réglementation en cours

- Loi Labbé du 23 janvier 2014 : interdit aux personnes publiques tout traitement phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades à partir du 1^{er} janvier 2020. Interdiction de vente et de détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel.
- Plan Régional Écophyto : objectif de réduction, si possible, de 50 % des volumes utilisés et formation « Certiphyto » pour les agents techniques des collectivités
- Captages prioritaires : Actions pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricoles engagées sur le captage de Saint-Dizier-L'Évêque, Grandvillars, Morvillars et des réflexions sont en cours sur les captages de Sermamagny et Fousse-magne

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Prise de conscience sociétale des risques et impacts liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et les gestionnaires de réseaux
- Actions de sensibilisation auprès des particuliers mais effets des actions difficiles à mesurer
- Diminution progressive des pics de contamination par des molécules non spécifiques (herbicides pour la plupart) mais maintien du bruit de fond

État initial / Évolutions récentes

- L'activité industrielle est très présente sur le périmètre du SAGE Allan, en recul depuis 10 ans
- En 2011, 138 entreprises industrielles étaient redevables à l'Agence de l'eau pour des rejets industriels (principalement activités de mécanique générale et de chaudronnerie et de traitement de surface)
- Le périmètre du SAGE est marqué par des pollutions historiques dues au passé industriel de la région (pollutions à long terme)
- La particularité du fond géochimique naturel pourrait expliquer pour partie les pollutions aux métaux constatées (étude BRGM en cours pilotée par le Conseil général 90)
- Les prélèvements industriels représentent 5 030 000 m3 d'eaux captés en 2007, en diminution de 49 % entre 2002 et 2007

Principaux programmes et réglementation en cours

- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une ICPE. Le périmètre du SAGE en compte une centaine
- Directives européennes sur l'eau (DCE) et sur les substances dangereuses : Outre l'objectif général d'atteindre le bon état de toutes les masses d'ici à 2015, la DCE demande de réduire progressivement les rejets, émissions ou pertes pour les substances prioritaires et de supprimer les rejets d'ici à 2021 des substances prioritaires dangereuses
- Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (3RSDE) : action nationale qui concerne les installations classées (lancée en 2002). La poursuite de l'action (2009) vise à permettre la mise en place d'actions de surveillance, de quantification, voire de réduction, des flux de substances dangereuses rejetés.
- Plan national micro-polluants : a pour objectifs de définir la stratégie globale de réduction des micropolluants dans les milieux aquatiques et décliner les actions correspondantes par le MEEDDM et ses établissements publics sous tutelle, ainsi que par l'ensemble des acteurs de l'eau
- SDAGE 2010-2015 : Le SDAGE fixe comme orientation de maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses, en particulier au niveau des sous-bassins de l'Allaine-Allan et de la Savoureuse
- Schémas Départementaux des Carrières : définit les conditions d'implantation des carrières dans le département. Sur le territoire du SAGE, les schémas des 3 départements ont été approuvés.
- Défi Allan Toxiques : Etude portée par le Conseil général 90 et PMA ; partenariat de la CCI 90 sur cette opération visant à améliorer la qualité des effluents rejetés par les entreprises sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB)
- Opérations collectives (conventions Agence de l'eau avec différentes collectivités : CAB / CCST / PMA (en projet)) : Les CCI du périmètre du SAGE ont mené des actions de sensibilisation à la réduction des rejets auprès des entreprises, sur les règlements d'assainissement et les déchets dangereux

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

Évolution des activités :

- Baisse des effectifs salariés
- Nouvelles molécules utilisées mais aussi nouvelles molécules recherchées (notamment résidus médicamenteux) (abaissement de certains seuils)

Prélèvements et rejets :

- Baisse des prélèvements
- Rejets des prélèvements à hauteur de 99% Amélioration de la connaissance des rejets industriels (SDAGE, 3RSDE)
- Nouvelles autorisations de rejets conformes à la DCE et à la réglementation (peu d'impacts)
- Améliorations limitées des rejets existants notamment pour les activités qui ne relèvent pas de la législation ICPE
- Peu d'évolutions attendues en termes quantitatif et qualitatif sur les masses d'eau du périmètre du SAGE

État initial / Évolutions récentes

- Le poids du tourisme sur le périmètre du SAGE ne constitue pas un enjeu économique de premier rang
- Les commerces, la restauration et les hôtels concentrent plus de deux tiers des emplois salariés liés au tourisme dans le secteur
- La pêche, pratiquée en rivières ou en étangs, est une activité fortement présente
- Plusieurs sites sont aménagés pour la baignade et les activités nautiques (Malsaucy, Brognard, étang des Forges...)
- Peu de navigation de plaisance sur les canaux du Rhône au Rhin et de Montbéliard à la Haute-Saône

Principaux programmes et réglementation en cours

- Schéma Régional de Développement Touristique – SRDT 2011-2015 : il définit une stratégie portée sur la création de flux touristiques nouveaux par le développement d'offres touristiques attractives, la promotion de celles-ci et son accès en termes de transports et d'information.
- Schéma Départemental de Développement Touristique du Territoire de Belfort 2012-2015 : il fixe les grandes orientations d'accompagnement et de soutien au développement touristique et les décline en propositions opérationnelles pour guider l'action départementale (politiques d'aides, partenariats, projets structurants, stratégie marketing...).

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Stabilisation du nombre de pêcheurs mais développement de la pêche occasionnelle ; entente réciproitaire : des pêcheurs externes peuvent venir pêcher sur le périmètre du SAGE (difficulté de comptabiliser la réalité du nombre de pêcheurs)
- Développement du tourisme vert (randonnée, vélo, etc.)
- Possible développement de la navigation (connexion en projet sur l'axe Saône – Rhin) à long terme (> 20 ans)
- Peu d'impacts attendus sur les milieux aquatiques

Cette partie permet d'évaluer l'importance de l'eau dans l'économie et le développement socio-économique sur le périmètre du SAGE.

Les principaux usages de l'eau peuvent avoir un caractère majeur ou établi:

- L'usage peut être considéré comme « **majeur** » s'il est très bien implanté sur le territoire économiquement ou socialement (ex : alimentation en eau potable),
- L'usage peut être considéré comme « **établi** » s'il est suffisamment implanté (quantitativement, qualitativement, en temps, culturellement ou traditionnellement) ou qu'il a un impact local fort (ex : pisciculture, baignade, etc.).

Usages	Utilisations et exigences vis-à-vis de la ressource	Pressions sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques	Eléments socio-économiques
Usages majeurs			
AEP	Consommation d'eau potable ⇨ Bonne qualité physico-chimique et microbiologique ⇨ Disponibilité et quantité suffisante	Prélèvements en eaux souterraines et superficielles	<ul style="list-style-type: none"> • Prés des 230 000 hab. (2010); évolution à la hausse
Assainissement	Traitement et rejet des eaux domestiques	Rejets majoritairement de nature organique	Hausse de la population attendue
Industrie/entreprise	Facteur de production, transport hydraulique, rinçage, échange thermique,... ⇨ Quantité suffisante	ex: Prélèvements en eaux souterraines et superficielles	2eme secteur en termes de valeur ajoutée et 3eme en nombre d'emploi

Usages	Utilisations et exigences vis-à-vis de la ressource	Pressions sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques	Eléments socio-économiques
Usages établis			
Agriculture	Lavage et rinçage des installations, abreuvement	ex: Utilisations/transferts de produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3% de l'emploi • Activité d'élevage prédominante • Prélèvements faibles comparés à l'AEP et l'industrie
Extraction de granulats	Extraction de matériaux en connexion avec l'aquifère (de socle, karstique) ou la nappe alluviale	ex: Modification de l'hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> • Production en baisse de 1.6 % en Franche Comté • Une centaine d'emplois sur le territoire du SAGE
Pisciculture	Support de production	ex: Prélèvements d'eau pour les bassins d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Historiquement implanté • Très peu d'emplois (5 producteurs d'étangs professionnels) • Activité présente dans le tissu économique de la région (150 propriétaires d'étangs exerçant cette activité)
Navigation (commerce et tourisme)	L'eau est le support de l'activité, voie de communication	ex: Rejets d'hydrocarbures, eaux usées	Activité économique relativement réduite au regard du trafic

Usages	Utilisations et exigences vis-à-vis de la ressource	Pressions sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques	Éléments socio-économiques
Usages établis			
Baignade	Support de l'activité	ex: Artificialisation des berges	Le poids social lié à l'attachement de la population à certains sites (Malsaucy, Etangs des Forges, Brognard) et à la pratique de la pêche est très fort sur le territoire du SAGE
Activités récréatives liées à l'eau (canoë, voile,...)	Support de l'activité	ex: Pollutions ponctuelles	
Pêche de loisir	Support de l'activité	ex: Risque de surexploitation de la ressource piscicole	
Entretiens des pelouses et golfs	Arrosage des terrains	ex: Prélèvements en eaux	Un seul golf est recensé sur le périmètre du SAGE à Rougemont Le Château= très peu d'emplois (7 pers.)

ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Principaux programmes et réglementation en cours

- Schéma Régional Climat Air Énergie adopté en 2012 qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre l'adaptation des territoires et des activités socio-économiques aux effets du changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique et le développement des énergies renouvelables.

Évolutions prévisibles sur le SAGE

- **A court terme (2-5 ans)**, peu d'impacts en lien avec le changement climatique ressentis sur le bassin de l'Allan. L'évolution du climat est néanmoins progressive et déjà enclenchée

État initial / Évolutions récentes

- Les rivières du bassin de l'Allan sont globalement dégradées et présentent une mauvaise fonctionnalité plus ou moins marquée.
- Fortes dégradations des peuplements piscicoles dues à la ressource en eau dans 57 % des cas, à la continuité écologique dans 37 % des cas et à la qualité de l'eau dans 6 % des cas, pour les sous-bassins de la Savoureuse et de la Bourbeuse.
- Réduction de la diversité naturelle du lit et des berges, modification de l'hydrologie et de la qualité des cours d'eau suite aux travaux hydrauliques passés.
- 196 ouvrages sont recensés sur le bassin dont 29 ouvrages prioritaires liste 2
- Plus de 2 000 plans d'eau principalement localisés au sud du Territoire de Belfort, dans le bassin de la Savoureuse et en Haute-Saône.
- Actions entreprises pour aménager, contourner ou araser des ouvrages dans le cadre du contrat de rivière et des actions de sensibilisation engagées par les associations et la fédération de pêche (guide des bonnes pratiques réalisé par le Conseil général 90).

Principaux programmes et réglementation en cours

- Loi sur l'eau : régime de déclaration ou d'autorisation pour les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (dit IOTA) ayant un impact sur le milieu aquatique
- SDAGE 2010-2015 dont une des orientations fondamentales consiste à repenser les aménagements des cours d'eau. Il demande aux SAGE de développer les connaissances sur l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques et d'inclure les actions nécessaires pour restaurer ces espaces
- Classement des cours d'eau, arrêté le 3 juillet 2013 pour le bassin Rhône-Méditerranée
 - La liste 1 : cours d'eau en très bon état écologique ou jouant le rôle de réservoir biologique. Aucune construction d'ouvrage n'est autorisée : La Bourbeuse, la St Nicolas, affluents compris excepté l'Autruche, le Margrabant, le Reppe, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Madeleine, et la Savoureuse, affluents compris excepté le Verdoyeux, de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges.
 - La liste 2 : objectif de restauration de la continuité, obligation de mise en conformité des ouvrages dans un délai de 5 ans : L'Allan de la frontière suisse au Doubs, la Savoureuse du ruisseau de Verbot à l'Allan.
- Ouvrages prioritaires ou « Grenelle » : objectif de restauration de la continuité des 23 ouvrages identifiés sur le périmètre du SAGE
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (Trame Verte et Bleue) en cours d'élaboration
- Contrat de rivière : un contrat de rivière sur le périmètre du SAGE, porté par la Communauté de Communes Sud Territoire portant sur la gestion de la ripisylve, l'amélioration de la continuité écologique, la gestion de l'espace, la restauration morphologique, ainsi que l'amélioration des connaissances et suivi, mais aussi des actions plus transversales en lien avec la qualité des milieux (amélioration de la qualité des eaux, maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine).

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Persistance de nouvelles dégradations morphologiques hors IOTA (Installations Ouvrages Travaux Activités soumis à autorisation ou à déclaration)
- État morphologique : amélioration sur les territoires couverts par le contrat de rivière Allaine, peu ou pas d'amélioration de l'hydromorphologie sur les cours d'eau en dehors de ce territoire
- Continuité écologique : amélioration ponctuelle sur les cours d'eau en liste 2, sur les ouvrages couverts par le contrat de rivière Allaine (travaux de restauration morphologique conduits par le Conseil général

90)

- Plans d'eau : accompagnement des propriétaires d'étangs sur leurs pratiques de gestion, amélioration à attendre à long terme seulement
- Nouvelle compétence GEMAPI pour les collectivités mais mise en œuvre non opérationnelle à l'heure actuelle (dans la majorité des cas)

État initial / Évolutions récentes

- De nombreux espaces naturels abritant des espèces protégées sont liés aux milieux aquatiques : estimation à 4400 hectares de zones humides non artificialisées
- Peu de connaissances précises sur les zones humides du bassin

Principaux programmes et réglementation en cours

- Loi sur l'eau : régime de déclaration ou d'autorisation pour les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (dit IOTA) ayant un impact sur le milieu aquatique
- Loi relative au Développement des Territoires Ruraux : reconnaissance juridique des zones humides
- Politique Agricole Commune apporte son appui pour préserver les zones humides par les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)
- SDAGE 2010-2015 : la préservation des zones humides constitue une orientation principale du SDAGE
- Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) : objectif quantitatif de mise sous protection forte (cœurs de Parcs Naturels Nationaux, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles nationales ou régionales, Réserves Biologiques), d'ici à 2019, de 2% du territoire terrestre métropolitain, s'appuyant sur l'approche qualitative
- Actions de préservation sur le bassin : les Conseils Généraux du Doubs, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône interviennent *via* leur politique « Espaces Naturels Sensibles ». De plus, plusieurs sites Natura 2000 concernent des milieux humides et des opérations ponctuelles de restauration de zones humides à proximité du linéaire de cours d'eau.

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Limitation des nouvelles dégradations (encadrement réglementaire) mais difficultés à assurer la préservation des petites zones humides « communes »
- Identification et préservation des zones humides d'intérêt majeur
- Actions ponctuelles de restauration et de gestion *via* les actions des collectivités locales
- Amélioration progressive des connaissances sur les zones humides
- Amélioration lente de la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

État initial / Évolutions récentes

- Crues rapides causées par la combinaison du débordement des cours et de ruissellement d'eaux pluviales
- Les risques majeurs se concentrent autour des agglomérations de Belfort et Montbéliard en raison de la forte concentration de population et d'activités économiques
- Aménagements accentuant le risque : urbanisation croissante, recalibrage de cours d'eau, disparition de zones humides

Principaux programmes et réglementation en cours

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) : Doubs-Allan-Rupt, Savoureuse (en révision), Bourbeuse (en révision) et Allaine. D'autres PPRI sont prescrits : la Feschotte et le Gland
- Évaluation Préliminaire du Risque d'Inondation (EPRI), réalisée fin 2011 sur l'ensemble du territoire, témoigne de la sensibilité du bassin aux inondations. Territoires à Risque Important (TRI) Belfort – Montbéliard comporte 59 communes du SAGE
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) (2005-2011) sur le bassin versant de la Savoureuse et de l'Allan (sensibilisation de la population, préemption de zones inondables et réalisation d'importants travaux de création de bassins d'écrêtement de crues et de digues)
- Plans Communaux de Sauvegarde / Dossier d'Information sur les Risques Majeurs élaborés ou en cours d'élaboration pour toutes les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques
- Les dispositions du SDAGE 2010- 2015 : réduire les aléas à l'origine des risques et la vulnérabilité, savoir vivre avec le risque, développer la connaissance et la planification dans le domaine du risque inondation
-

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

- Pas d'augmentation de la vulnérabilité sur l'axe Belfort / Montbéliard (ouvrages de protection Conseil général 90 et PMA et PPRI) et amélioration de la connaissance du risque (TRI)
- Réduction de la vulnérabilité des activités existantes limitée en l'absence de programme dédié (hors PPRI)
- Peu d'évolution de l'espace en faveur d'une réduction du ruissellement (haies, prairies, mares, zones humides)
- Nouvelle compétence GEMAPI pour les collectivités mais mise en œuvre non opérationnelle à l'heure actuelle (dans la majorité des cas)

Évolutions et conséquences prévisibles sur l'eau et les milieux aquatiques

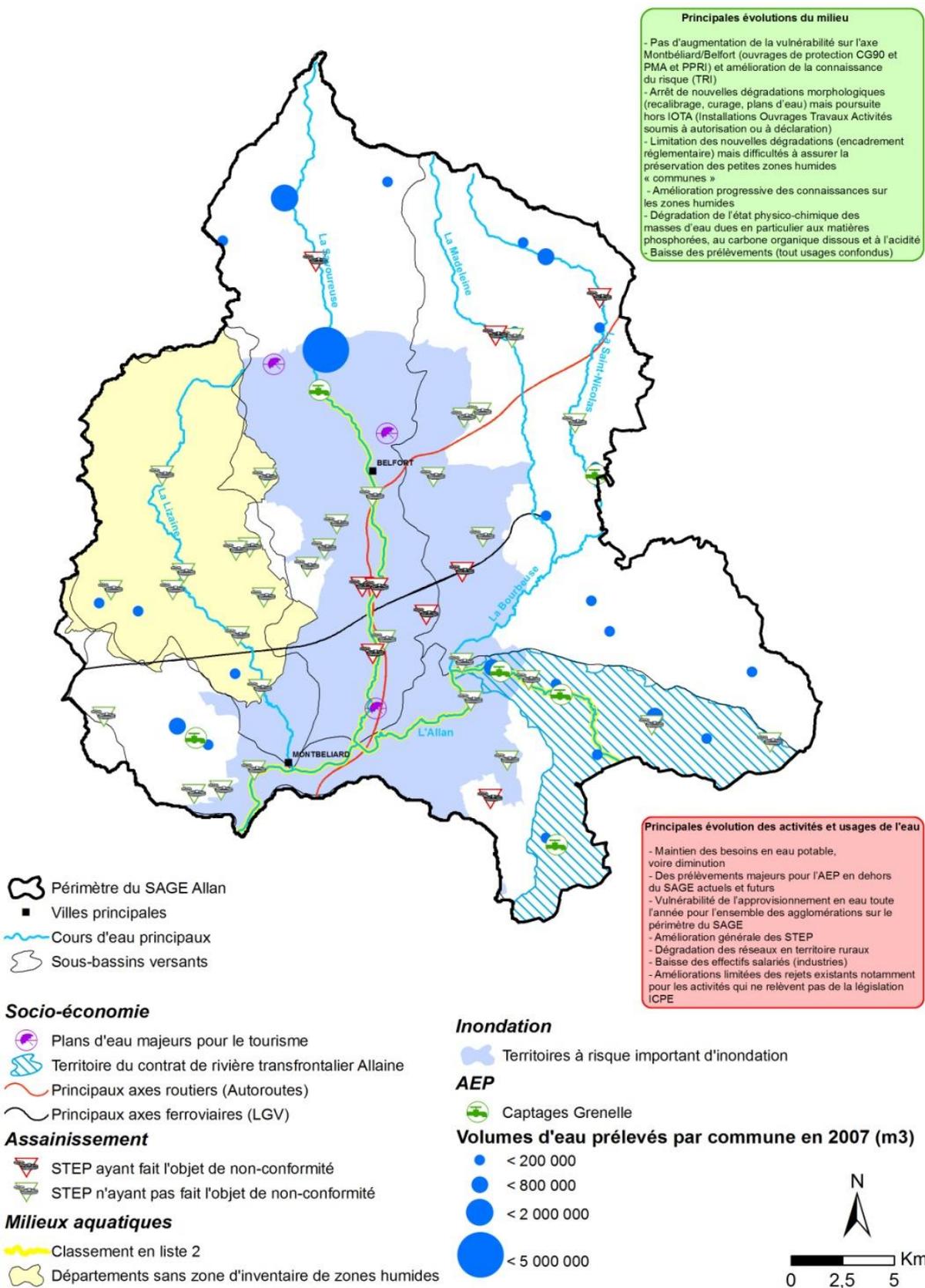
Qualité des eaux

- Dégradation de l'état physico-chimique des masses d'eau dues en particulier aux matières phosphorées, au carbone organique dissous et à l'acidité

Ressource en eau

- Bassin versant naturellement sensible à l'étiage, prélèvements importants et dégradation des milieux constatés (dégradation des zones humides, aménagement des bassins et rivières, présence de plans d'eau, etc.).
- Déséquilibre chronique entre les besoins en eau et la ressource disponible entraînant des étiages marqués et des assecs récurrents sur certains secteurs (notamment Savoureuse)
- Sur la période 2002-2007, les prélèvements en eau montrent une légère baisse pour la distribution publique (AEP) (4%) et une baisse plus prononcée pour l'industrie (49%)
- Baisse de la pression de prélèvements à l'étiage au travers de la mise en place des arrêtés cadre sécheresse
- Eléments limitants au bon état quantitatif : coûts et délais de mise en œuvre (ex : renouvellement des réseaux) et manque de maîtrise d'ouvrage

CARTE DE SYNTHESE



SATISFACTION DES OBJECTIFS DU SAGE

Cette partie présente le degré de **satisfaction** des 14 objectifs du bassin de l'Allan identifiés en phase de diagnostic. Cette satisfaction peut être « partielle » ou « non atteinte » en fonction des pressions majeures mises en évidence dans le scénario tendanciel. Le degré de **plus-value du SAGE** est aussi variable, allant de « moyenne » à « forte », et fonction de la capacité du SAGE (ambition des acteurs, portée juridique...) à apporter une réponse aux enjeux du territoire.

Tableau 4: TABLEAU RECAPITULATIF – satisfaction des objectifs du SAGE au regard du scénario tendanciel

Enjeu	Objectifs	Satisfaction	Plus-value du SAGE
Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE	Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau	<u>Partielle</u>	Forte
	Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux	<u>Partielle</u>	Forte
	Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau	<u>Partielle</u>	Moyenne
Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau	<u>Partielle</u>	Forte
	Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques	<u>Partielle</u>	Moyenne
	Faire coïncider durablement besoins et ressources	<u>NON</u>	Forte
Améliorer la qualité de l'eau	Réduire les pollutions diffuses	<u>Partielle</u>	Forte
	Réduire les pollutions ponctuelles	<u>Partielle</u>	Moyenne
	Améliorer les connaissances et identifier les pollutions	<u>Partielle</u>	Forte
Prévenir et gérer les risques d'inondation	Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation	<u>Partielle</u>	Forte
	Réduire les effets de l'aléa sur le territoire	<u>Partielle</u>	Moyenne
	Améliorer la gestion du risque inondation	<u>Partielle</u>	Moyenne
Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides	Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité	<u>Partielle</u>	Forte
	Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	<u>Partielle</u>	Forte

Tous les objectifs seront traités en phase de scénarios alternatifs (prochaine phase d'élaboration du SAGE), ces objectifs n'étant que partiellement ou non satisfaits actuellement.

Le **diagnostic socio-économique** a consisté à proposer une description des principales composantes sociales et économiques du SAGE. Cette analyse a permis de fournir des éléments d'éclairage sur la situation économique de ce territoire et de décrire les principales activités et usages liés aux ressources en eau et aux milieux aquatiques.

L'élaboration du scénario tendanciel du SAGE a permis d'évaluer l'évolution à venir des usages de l'eau sur le territoire et les conséquences prévisibles sur la ressource et les milieux aquatiques. Cette démarche a conduit à évaluer le niveau de satisfaction des objectifs du SAGE à moyen terme en l'absence de politique volontariste supplémentaire dans le domaine de l'eau (donc sans le SAGE).

Il peut être souligné :

- Une amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable au travers notamment de mesures d'économies d'eau, mais encore insuffisante au regard des enjeux,
- Une amélioration continue sur les systèmes d'assainissement mais faible sur les réseaux de collecte,
- Des mesures de lutte contre les pollutions diffuses sur une partie des captages AEP du SAGE,
- Des études permettant d'améliorer la connaissance des zones humides mais n'aboutissant pas à une préservation suffisante,
- Une amélioration progressive mais partielle, initiée seulement sur une partie du bassin, des milieux aquatiques.

Les points non satisfaits en scénario tendanciel concernent notamment la sécurisation de l'AEP, la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses sur l'ensemble du bassin versant, la restauration des fonctions biologiques des cours d'eau et la préservation des zones humides après identification.

Enfin, le portage de la mise en œuvre du SAGE reste à définir pour garantir la réussite des actions du SAGE.

Les tendances d'évolution ont permis de préparer la phase suivante de l'étude d'élaboration des « scénarios alternatifs », qui se concentrera sur les objectifs non satisfaits à moyen terme.

